

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 10
procuration 01
votants 11

L'an deux mil vingt cinq
le dix-neuf février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, PENICAUT, TORCHUT,
BRUN, LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD,
BRANDT

Absent : M. BOUTINET (donne pouvoir à M. COMBEAU)

Secrétaire : M. WAN MEENEN Gérard

2025/5 OBJET : ADHESION AU SIPAR.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 1982 il existe un Syndicat Intercantonal qui intervient dans le cadre de ses compétences « maintien à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées » sur notre commune.

Le Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) est un Syndicat à Vocation Unique de la Fonction Publique Territoriale.

Lors de la fusion des EPCI (CDC de Burie, CDC de Matha et CDC de St Hilaire de Villefranche) en 2014, les statuts du SIPAR n'ont pas été mis à jour.

Courant 2024, les services de la Préfecture ont interpellé le SIPAR en demandant de mettre en conformité leurs statuts.

Afin de régulariser leurs statuts, il convient que chaque commune d'intervention du SIPAR citée sur leurs précédents statuts soit directement membre du SIPAR et non les EPCI respectives (CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et CDC des Vals de Saintonge) pour les compétences :

Compétences obligatoires :

- Service de Soins Infirmiers à domicile
- Service d'Aide aux Personnes Agées, Service Mandataire des prestations demandées par les personnes âgées de son ressort territorial (établissement feuilles de paie, déclarations URSSAF...)
-

Compétence optionnelle :

- Service Prestataire d'Aide à domicile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, d'adhérer au SIPAR.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Gérard WAN MEENEN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU